

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

N° 3394 - VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018

CÉNI

Les élections renvoyées au 30 décembre



Corneille Naanga

L'insécurité qui prévaut actuellement à Yumbi, dans la province de Maï Ndombe, ainsi que la persistance de la maladie à virus Ébola, au Nord-Kivu et en Ituri, sont à la base de la décision prise par la centrale électorale qui évoque son incapacité technique à tenir l'échéance du 23 décembre.

Le retard pris dans l'acheminement de 3,5 millions de bulletins qui devraient être utilisés dans les bureaux de vote aura impacté négativement sur le respect du calendrier électoral. Le dernier stock de ces bulletins destinés à la ville de Kinshasa arrive de la Corée du Sud dans la soirée du 22 décembre, mettant ainsi la Céni devant un fait accompli.

Page 2

CONTRÔLE DES FLUX TÉLÉPHONIQUES

Vers un réajustement des prix des services de télécommunication



Un téléphone mobile

L'entrée en vigueur du décret sur la mise en place d'un « nouveau système de contrôle des flux téléphoniques des réseaux des opérateurs des télécommunications en RDC » va occasionner la hausse des prix des appels, SMS et Internet de l'ordre de 60%, estiment des experts. C'est la société African general investment limited qui a été choisie pour « contrôler de manière exclusive, durable et permanente pendant dix ans, le volume d'appels locaux, le volume des SMS émis et reçus, le volume des data déclaré par les opérateurs Télécoms pour mieux répondre aux exigences de la RDC ».

Page 3

FIÉSAD 2018

L'Institut national des arts fier de ses deux trophées

Avec le prix de La ligue africaine des élèves de théâtre et le prix spécial du jury dans ses bagages, la participation de la RDC au Festival international des écoles supérieures d'art dramatique (Fié sad) s'est révélé un énorme succès. La délégation conduite par le Pr Yoka Lye Mudaba est revenue de l'événement du Maroc les deux mains chargées. Enthousiasmé par les prix gagnés à la quatrième édition du Fiésad le 5 décembre à Rabat, le Pr Yoka Lye s'est engagé à encourager l'art dramatique, à l'instar de la musique, à gagner ses lettres de noblesse.

Page 4



Le Pr Yoka Lye Mudaba

FOOTBALL-MERCATO

Emomo à Smouha, Makusu plaît à Constantine, Bakambu intéresse Bétis Séville

L'attaquant Eddy Ngoy Emomo, finaliste malheureux de la 15e Coupe de la Confédération avec V.Club face à Raja de Casablanca, vient de signer pour une durée de trois ans et demi à Smouha, club de la D1 égyptienne. Son coéquipier dans V.Club, Jean-Mark Makusu Mundele, pourrait lui aussi s'envoler vers le Maghreb. Son profil plairait à l'entraîneur français, Denis Lavagne, du CS Constantine en Algérie. Cédric Bakambu pourrait revenir en Liga espagnole, lui qui fait actuellement le bonheur de Beijing Guoan, en Chine.

Page 3



Emomo signe à Smouha en Égypte

ÉDITORIAL

Hélas !

Chacun d'entre nous le craignait sans vraiment le dire ou l'écrire, dans l'espoir de conjurer le mauvais sort mais, les événements se sont chargés, hélas !, de le confirmer hier : les citoyens de la République démocratique du Congo (RDC) ne pourront pas déposer, dimanche, leurs bulletins dans l'urne comme ils l'espéraient et devront encore attendre pour exprimer librement leur choix.

Ainsi donc, ce que prédisaient les institutions de la gouvernance mondiale, les organisations non gouvernementales, les diplomates en poste à Kinshasa et plus encore les autorités religieuses vient de se produire. Avec des conséquences de toute nature qu'il est impossible de déduire dans le moment présent mais, qui aggraveront certainement le malaise régnant au sein de la société civile congolaise et qui accentueront la défiance de la communauté internationale dans son ensemble.

Le problème majeur que vont devoir gérer les autorités de la RDC, dans les heures et les jours à venir, sera celui du maintien de la paix civile sur toute l'étendue du territoire. Exploité par les opposants les plus radicaux, dans les grandes villes du pays comme dans les provinces en proie à des troubles récurrents, le report des scrutins va très probablement générer une grogne populaire à laquelle il faudra répondre non par la force brute mais par le dialogue, l'échange. En prouvant aussi par des actes concrets que la consultation populaire tant attendue se tiendra bien dans un délai raisonnable.

Qu'il nous soit permis, ici, de dire que toutes les composantes de la société civile congolaise doivent maintenant se mobiliser afin d'empêcher les dérives en tout genre que la décision prise hier par la Céni risque de provoquer à Kinshasa comme partout ailleurs dans le pays. Maintenir la paix civile, assurer la sécurité de chacun, protéger les lieux publics, démontrer que le report du scrutin ne signifie pas son annulation pure et simple sont des impératifs qui s'imposent à tous ceux et à toutes celles détenant l'autorité publique.

S'il est un devoir que l'Etat doit respecter en ce moment très particulier, c'est bien celui de veiller à ce que les mauvais démons ne sortent pas des grottes dans lesquelles ils se cachent.

Le Courrier de Kinshasa

CÉNI

Les élections renvoyées au 30 décembre

Le retard pris dans l'acheminement de 3,5 millions de bulletins qui devraient être utilisés dans les bureaux de vote aura impacté négativement sur le respect du calendrier électoral.



Corneille Nangaa (au milieu) en conférence de presse, le jeudi 20 décembre à Kinshasa

Le point de presse du président de la Céni, Corneille Nangaa, a finalement eu lieu le 20 décembre, à Kinshasa. Un seul point était à l'ordre du jour, à savoir le report des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales au dimanche 30 décembre 2018. Alors qu'il y a quelques heures, l'incertitude planait encore sur la date des scrutins après les échanges que Corneille Nangaa avait eus, dans la matinée, avec le Premier ministre, le président du CNSA et les candidats à la présidentielle, cette fois-ci, les choses sont claires. Les Congolais iront aux urnes le dimanche 30 décembre, le temps de permettre à la Céni

de finaliser tous les détails liés à leur organisation.

Le président de la Céni a évoqué « l'incapacité technique » de son institution à tenir l'échéance du 23 décembre. Le retard pris dans l'acheminement de 3,5 millions de bulletins qui devraient être utilisés dans les bureaux de vote a impacté négativement sur le respect du calendrier électoral. Le dernier stock de ces bulletins destinés à la ville de Kinshasa arrive de la Corée du Sud dans la soirée du 22 décembre. Il a confirmé le coup dur ressenti par la Céni à la suite de l'incendie ayant consommé des matériels électoraux prévus pour la ville de Kinshasa. « Cinq millions

de bulletins de vote ont dû être commandés à la suite de l'incendie. Un million sont arrivés le 19 et le reste ne pourra arriver que le 22 décembre au soir. Puis, il faut soixante heures pour les dispatcher. Notre décision est que le vote aura lieu 30 décembre dans tous le pays », a indiqué Corneille Nangaa, le président de la Céni. Ce qui ne laisse pas une marge de manœuvre à cette institution pour faire les choses dans les normes. Sans compter les défis sécuritaires dans certaines régions du pays, notamment à Beni, dans le nord-est, où sévit également l'épidémie d'Ébola.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo

Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepeschesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepeschesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RESSOURCES NATURELLES

La COSPGL-RN a adopté son plan quinquennal 2018-2022

La rencontre tenue à Goma a permis également aux membres du réseau de renouveler le plaidoyer en faveur de la conservation des ressources naturelles dans la région des grands lacs africains.

À la suite de leur réunion tenue le 20 décembre à Goma, dans le Nord-Kivu, les associations membres de la Coalition des organisations de la société civile pour le plaidoyer en faveur de la conservation des ressources naturelles dans la Région des Grands lacs (COSPGL RN) ont lancé un plaidoyer en faveur de la conservation des ressources naturelles dans cette sous-région africaine. Elles ont, en outre, validé leur plan stratégique quinquennal 2018 – 2022. Le document vise à faciliter et à orienter les interventions de

la coalition dans la région. Il va au-delà de la simple planification car, il oblige le responsable du réseau COSPGL à examiner son contexte interne et externe, à faire des projections dans le futur et à identifier des stratégies pour réaliser sa mission et sa vision.

Ce plan contient les objectifs généraux définis par les membres de la coalition et l'ensemble d'actions et de stratégies qui faciliteront l'acquisition, l'utilisation et la répartition des ressources. « Il oriente les dirigeants vers les objectifs à atteindre et a pour objectif principal de faire les choix stratégiques en orientant les décisions en fonction des conséquences prévisibles sans éliminer le risque », a expliqué le réseau COSPGL dans son communiqué. Ce plan, selon le réseau, est également un



Le logo de COSPGL RN adopté par les membres

moyen de motiver les acteurs de l'organisation et d'assurer la cohérence des choix stratégiques dans une approche globale, par

ticipative et qualitative.

Un état de la situation sur le terrain

Dans le cadre du processus de développement, la COSPGL-RN a évalué l'état actuel de la région, ses ressources, ses forces, ses opportunités, ses menaces et ses faiblesses, ses concurrents et le contexte politique de la région. Elle a développé des stratégies et des tactiques pour résoudre les problèmes découverts, fixé des délais et assigné des responsabilités pour que le plan soit réalisé. À l'issue de cette réunion, les membres de la COSPGL-RN se sont fixé les prochaines étapes afin de rendre opérationnel le document adopté. Ce réseau a assuré resté ouvert aux autres acteurs œuvrant dans la thématique environnementale d'adhérer à la vision en vue de la gestion durable des ressources naturelles.

Lucien Dianzenza

CONTRÔLE DES FLUX TÉLÉPHONIQUES

Vers un réajustement des services de télécommunication

L'entrée en vigueur du décret sur la mise en place d'un « nouveau système de contrôle des flux téléphoniques des réseaux des opérateurs des télécommunications en RDC » va occasionner la hausse des prix des appels, SMS et internet de l'ordre de 60%, estiment des experts.

Un décret du Premier ministre fixe les modalités de calcul et des taux des revenus de prestations de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications. Entré en vigueur depuis le 11 décembre en exécution de la décision du conseil des ministres du 23 novembre dernier, il attend d'être publié au Journal officiel pour commencer à produire ses effets. En attendant, le débat enfle au sein de l'opinion quant à son opportunité qui ne sera pas sans laisser des traces bien que motivé par le besoin de contrôler les flux téléphoniques des opérateurs du secteur des télécoms et la nécessité de lutter contre la fraude fiscale.

Il découle de ce décret quelques changements : d'abord, le taux de 1,15 cent dollar américain (USD) par minute sur tous les appels sortants intra-réseaux, inter-réseaux internationaux générés par chaque société. Ensuite, celui de 1 cent USD par message sortant intra-réseaux, inter-réseau et internationaux générés. Et enfin, celui de 5% à prélever sur les revenus bruts générés par le service de données internet. En conséquence, les opérateurs du secteur devront subir une augmentation de pression de l'ordre de 27% et, pour compenser les éventuelles

pertes qui résulteraient de l'application de ces redevances, seront obligés d'augmenter de 60% les prix des services téléphoniques. Il s'ensuit que des avantages dont bénéficient les consommateurs seront, de ce fait, annulés par les opérateurs télécoms à cause du surcoût que leur fait peser la taxe sur le contrôle des flux téléphoniques. Ainsi donc, les prix des appels et de l'internet devront grimper sensiblement au grand dam des consommateurs qui seront notamment privés des forfaits SMS.

C'est la société African general investment limited que le gouvernement a choisie pour installer le système de contrôle des flux téléphoniques générés par les entreprises de télécoms. Selon les termes du contrat conclu avec cette entreprise privée, Kinshasa lui a confié l'exclusivité, pendant dix ans, de « contrôler de manière durable et permanente le volume d'appels locaux, le volume des SMS émis et reçus, le volume des data déclaré par les opérateurs télécoms pour mieux répondre aux exigences de la RDC ». Pour l'exécutif national, cette trouvaille est une manière de remettre de l'ordre dans le secteur de la télécommunication longtemps gangrené par la haute mafia. Car, entend-on dire, aucune société du secteur ne paie depuis plusieurs années l'impôt sur le bénéfice. Elles ont toujours déclaré des pertes à chaque clôture d'exercice comptable alors que les consommations des unités de communication (appel et données) ne cessent de croître dans le pays.

Alain Diasso

FOOTBALL-MERCATO

Emomo à Smouha, Makusu plait à Constantine, Bakambu intéresse Bétis Séville

Le mercato d'hiver est déjà ouvert et l'on parle des mouvements de transferts des Congolais.



Makusu plait à Constantin en Algérie

L'attaquant Eddy Ngoy Emomo, finaliste malheureux de la 15e Coupe de la Confédération avec V.Club face à Raja de Casablanca, vient de signer pour une durée de trois ans et demi à Smouha, club de la D1 égyptienne. Comme la quasi-totalité des transferts des joueurs qui partent de la RDC vers l'étranger, le montant de ce bail n'a pas été publiquement révélé par les dirigeants des Dauphins noirs de Kinshasa. L'ancien joueur du Shark 11 FC va donc découvrir le football maghrébin, lui qui avait déjà fait une petite pige à Orlando Pirates, en Afrique du Sud. Son coéquipier dans V.Club, Jean-Mark Makusu Munde, pourrait lui aussi s'envoler vers le Maghreb. Son profil plairait à l'entraîneur français, Denis Lavagne, du CS Constantine en Algérie. Ce dernier veut voir le joueur de 26 ans dans son effectif afin de renforcer sa ligne offensive. « Nous sommes fortement intéressés par le buteur congolais mais,

la direction de son club a exigé une somme colossale pour le libérer. Ça coince toujours entre les deux directions et j'espère qu'elles vont trouver un accord qui va arranger les affaires des deux clubs et aussi du joueur qui veut nous rejoindre », a confié Denis Lavagne à la presse. Le CS Constantine est champion d'Algérie en titre et dispute cette saison la Ligue des champions d'Afrique.

Bakambu vers Bétis Séville ?

L'on apprend aussi que Cédric Bakambu pourrait revenir en Liga espagnole, lui qui fait actuellement le bonheur de Beijing Guoan en Chine. Effet, le buteur congolais formé à Sochaux et passé par Bursaspor en

Turquie et Villareal (où il a explosé) intéresserait le Bétis Séville qui, selon le média espagnol AS, espère le ramener en Liga. Et Bakambu ne serait pas contre un retour dans ce championnat huppé, en plus, disputer une Coupe d'Europe.

Mais le frein jusque-là concernerait le montant qu'il perçoit en Chine, dix-huit millions d'euros par an. L'on apprend que Beijing Guoan serait en mesure de baisser le prix mais l'on devra aussi attendre de savoir le montant que le Bétis Séville (où a déjà évolué un autre Congolais, Cédric Mabwati) sera disposé à verser au club chinois pour conclure ce transfert et si Bakambu, lui-même, pourrait accepter de laisser une bonne partie de son colossal salaire.

Martin Engimo

FIÉSAD 2018

L'Institut national des arts heureux de ses deux trophées

Enthousiasmé par les prix gagnés à la quatrième édition du Festival international des écoles supérieures d'art dramatique (Fiésad), le 5 décembre à Rabat, au Maroc, le Pr Yoka Lye s'est engagé à encourager l'art dramatique, à l'instar de la musique, à gagner ses lettres de noblesse.

Avec le prix de la ligue africaine des élèves de théâtre et le prix spécial du jury dans ses bagages, la participation de la République démocratique du Congo (RDC) au Fiésad s'est révélée un énorme succès. La délégation conduite par le Pr Yoka Lye Mudaba est revenue de l'événement du Maroc les deux mains chargées. La restitution organisée pour l'ensemble de la communauté de l'Institut national des arts (INA), enseignants, étudiants et administratifs a mis en liesse la salle Mikanza, le 19 décembre. Savoir qu'en raflant ses deux prix, Le prétendant aux dents d'or a fait la différence d'avec les vingt autres participants. Il l'a conforté sur le mérite du spectacle adulé au Fiésad. Son metteur en scène, le Pr Floribert Tawite, en a partagé le secret. « Nous avons pensé nous rendre à Rabat avec un spectacle qui a un sceau particulier de l'Afrique, du Congo », a-t-il dit.

L'enseignant en art dramatique s'est laissé guider par son penchant particulier pour le conte. Il l'a inspiré à l'écriture d'un texte d'une dizaine de pages réduit au fur et à mesure à quatre. Ce réaménagement de la version finale a été fait à dessein. « Nous avions l'idée d'offrir un spectacle total. Danse, musique et toutes

sortes d'artifices ont été mises à contribution pour qu'il puisse égayer même ceux qui ne connaissent pas la langue », a fait savoir Floribert Tawite à l'assistance.

Un choix qui a porté d'autant plus que le Fiésad avait accueilli plusieurs troupes venues presque de tous les horizons, a-t-il précisé. Sur les vingt et un pays participants, il y avait notamment le Chili, l'Espagne, la France, la Pologne, la Hongrie et l'Italie. Quant à l'Afrique, elle y avait été représentée par l'Égypte, le Maroc, pays hôte, et la RDC. « Un concours de circonstance a fait que la RDC a presté le dimanche 2 décembre, jour où V. Club disputait la finale de la confédération avec Raja de Casablanca », a dit au passage le metteur en scène. Le succès du Prétendant aux dents d'or a été immédiat. Ovationné et particulièrement félicité par l'ambassadeur de la RDC au Maroc qui a avoué son émerveillement à la troupe du metteur en scène. Le comble du bonheur, a souligné Floribert Tawite. « Il nous a été demandé de présenter un extrait de notre spectacle à la clôture, les jeunes ont exécuté la danse des manianga. Le public a beaucoup aimé », a-t-il dit.



Promotion de l'art dramatique

Néanmoins, la surprise était de taille à la clôture du quatrième Fiésad. « Ce jour là, nous étions sereins au début mais, lorsque les prix ont commencé à être décernés, l'inquiétude nous gagnait peu à peu. Les applaudissements fusaient, les primés défilaient sur le podium », a confié F. Tawite à la salle. La double consécration inattendue l'a porté à une allusion biblique : « Et finalement comme aux Noces de Canaan, le bon vin est toujours servi à la fin, l'heure est venue où nous avons été sacrés à notre tour. Nous avons été appelés la première fois pour le prix spécial du jury. Puis est venue la seconde fois, cela a suscité des jalousies, croyez-nous. Alors que plusieurs

troupes sont rentrées bredouilles, nul ne pouvait s'imaginer que nous en raflerions deux ». À cette déclaration, l'assistant metteur en scène et chorégraphe Wayway Dolsée ainsi que les comédiens Jackson Lohanga et Raphy Zuma à ses côtés ont reçu une belle salve d'acclamations.

Pour le directeur général de l'INA, Yoka Lye, la performance inégalée de ses protégés n'était pas surprenante. Il a, d'ailleurs, à cet effet émis cet avis : « Il faudra que les génies que nous avons à l'INA, il y en a tant, s'expriment au nom de leur institution. Je sais qu'ils s'expriment beaucoup en dehors de ce cadre. Il faudrait recadrer le débat sur l'INA ». Et d'ajouter : « L'INA fait un certain chemin avec la musique, dans le domaine des partenariats

internationaux. Le projet de musique est inscrit depuis longtemps sur la liste de la commission belgo-congolaise, il faut que nous arrivions à la même chose avec l'art dramatique. Pour le temps qui me reste, il faudra que nous nous consacrons à en faire la promotion. Nous avons commencé avec la ligue panafricaine mais nous allons continuer. En janvier, je vais aller à Zurich, en Suisse, car un partenariat pourrait se créer avec l'académie supérieure d'art dramatique de Zurich et l'INA. Une ancienne de l'INA, épouse du chef de département d'art dramatique, un Suisse, porte le projet. C'est à l'issue de leur visite ici que nous avons convenu de ce possible échange. Je suis invité à cet effet ».

Nioni Masela

LINAFOOT/LIGUE 1

Sanga Balende défait Bazano, Mont Bleu accroche Don Bosco

La manche aller de la 24e édition du championnat national de football tend à sa fin, avec la succession des matchs dans différents stades du pays.

En match de la 14e journée, Sa Majesté Sanga Balende s'est imposée, le 19 septembre, au stade Kashala-Bonzola de Mbuji-Mayi, face à la Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi, par un but à zéro, grâce à Joël Mosevico. Sanga Balende enchaîne en fait, après sa large victoire, le 15 décembre sur la même pelouse synthétique du nouveau stade de la capitale congolaise du diamant, face à l'AS Dragons/Bilima de Kinshasa (quatre buts à zéro).

Cette rencontre entre Sanga Balende et JS Groupe Bazano a initialement été program-



Sanga Balende (Photo DR)

mée pour le 18 décembre. Mais l'équipe venue de Lubumbashi, présente sur l'aire de jeu à l'heure du coup d'envoi, a remarqué l'absence des officiels car, le comité de gestion de la Ligue nationale de football (Linafoot) avait en toute dernière minute reporté la partie à mercredi. Apparemment,

JS Groupe Bazano n'avait pas eu l'information. Les Anges et Saints du Kasai oriental totalisent désormais vingt-deux points en quatorze rencontres livrées. La JS Groupe Bazano, qui a récemment perdu des points sur tapis face à Mazembe pour un match gagné sur terrain, a dix points glanés en

douze sorties.

En séjour à Lubumbashi, la formation de Mont Bleu est assurée de retourner à Bunia avec au moins un point arraché. En match comptant pour la 15e journée, le club de Bunia, dans la province d'Ituri, a accroché, le 19 décembre, au stade TP Mazembe de la commune de Kamalondo, l'équipe locale du CS Don Bosco par un but partout. Bien que dominateurs dans l'entrejeu, les Salésiens ont été les premiers à encaisser dès la 7e mn sur une balle arrêtée exécutée par Kombe Ikua. Mais les joueurs d'Isaac Kasongo Ngandu ont égalisé à la 39e mn par Mulaba Pavly. En seconde période, les Salésiens se sont rués dans la moitié de terrain des « Buniatropes », sans trouver la faille au cœur de la défense de Mont

Bleu. Battu le 16 décembre à Kindu par Maniema Union sur la marque de zéro but à un, CS Don Bosco peut nourrir des regrets pour n'avoir pas empoché les trois points de la victoire.

Pour sa part, le club de Bunia a pris un point devant Don Bosco et se remet de sa défaite, le 17 décembre au stade Frédéric-Kibassa de Lubumbashi, face au FC Saint-Eloi Lupopo (qui compte vingt et un points pour quatorze matchs joués) par zéro but à un sur une réalisation de Bienvenu Salumu en première période. Au classement, Don Bosco comptabilise vingt et un points après treize sorties. Mont Bleu a engrangé douze points en autant de matchs livrés.

Martin Engimo

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/MEF-CAB/PFDE/AMI/18**No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): CG-PFDE-043-SC-AO****” Recrutement d'une ONG pour l'appui à la transformation, le conditionnement, le stockage, la commercialisation des produits, le suivi accompagnement et les constructions de magasins de stockage”**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), exécuté par la Banque mondiale et affecté au PFDE sous forme de Financement Supplémentaire (GEF 6 Nord Congo) et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : 'appui à la transformation, le conditionnement, le stockage, la commercialisation des produits, le suivi accompagnement et les constructions de magasins de stockage”

2. L'Unité de coordination du PFDE, chargée par le Ministère de l'Economie Forestière de la mise en œuvre dudit projet, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

3. Le consultant qui sera retenu aura à accompagner les communautés locales et populations autochtones dans la transformation, le conditionnement, le stockage, la commercialisation des produits, le suivi accompagnement et les constructions de magasins de stockage. Aussi, le Consultant aurait-il à réaliser les différentes activités spécifiques liées aux résultats attendus tels que précisés dans les Termes de références.

4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes :

- les qualifications générales et expérience de l'ONG dans son domaine de spécialisation choisie ;
- l'expérience de l'ONG dans la réalisation de missions similaires, et

- le personnel permanent de l'ONG dans le cadre de sa gestion normale.

5. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de la Sélection basée sur la Qualité et le coût défini dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, de janvier 2011, version révisée Juillet 2014.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID », de janvier 2011, version révisée Juillet 2014, conformément à l'accord de don (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Les consultants désireux d'obtenir des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du PFDE, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables. Les Termes de Références peuvent être consultés à la même adresse.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard 07 janvier 2018 à 15 heures 00 minutes à l'adresse ci-après :

Le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) (« le Client »), à Brazzaville, Quartier Plateau des 15 ans, numéro 1807, Rue Nkô ; Téléphone 06 817 06 33 / 05 616 95 74 Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 13 decembre 2018

**Coordonnatrice du PFDE
Corine Victorine ONDZE DICKELET**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/MEF-CAB/PFDE/AMI/18**No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): CG-PFDE-033-SC-AO****” Recrutement d'une Firme pour la mise en place d'un système de gestion des casiers judiciaires (CRMS : Criminal Records Management System) et de sa base de données ”**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), exécuté par la Banque mondiale et affecté au PFDE sous forme de Financement Supplémentaire (GEF 6 Nord Congo) et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : la mise en place d'un système de gestion des casiers judiciaires (CRMS : Criminal Records Management System) et de sa base de données ”

2. L'Unité de coordination du PFDE, chargée par le Ministère de l'Economie Forestière de la mise en œuvre dudit projet, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

3. Le consultant qui sera retenu aura à accompagner le Projet Forêt et Diversification Economique dans la mise en place d'un système de gestion des casiers judiciaires (CRMS : Criminal Records Management System) et de sa base de données, telles que définies dans la description des documents descriptifs des activités du Projet. Aussi, le Consultant aurait-il à réaliser les différentes activités spécifiques liées aux résultats attendus tels que précisés dans les Termes de références.

4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes :

- les qualifications générales et expérience de la firme dans son domaine de spécialisation choisie ;
- l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires, et
- le personnel permanent de la firme dans le cadre de sa gestion normale.

5. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de la Sélection basée sur la Qualité et le coût défini dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, de janvier 2011, version révisée Juillet 2014.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID », de janvier 2011, version révisée Juillet 2014, conformément à l'accord de don (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Les consultants désireux d'obtenir des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du PFDE, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables. Les Termes de Références peuvent être consultés à la même adresse.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard 07 janvier 2018 à 12 heures 00 minutes à l'adresse ci-après :

Le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) (« le Client »), à Brazzaville, Quartier Plateau des 15 ans, numéro 1807, Rue Nkô ; Téléphone 06 817 06 33 / 05 616 95 74 Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 17 decembre 2018

**Coordonnatrice du PFDE
Corine Victorine ONDZE DICKELET**



LANCEMENT 4G AIRTEL : COCKTAILS DINATOIRES À BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE



Ces 13 et 14 décembre, **Airtel Congo** a officiellement procédé au lancement de sa 4G, dénommé « **4G Power** » dans les 2 grandes villes du pays, en présence de nombreuses autorités locales.



Le **jeudi 13 décembre à 18H au Radisson blu**, en présence du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, **Mr Léon Juste IBOMBO**, du **Directeur Général de l'ARPCE**, **Mr Yves CASTANOU** ainsi que de plusieurs chefs d'entreprises et abonnés, **Mr Benoit JANIN**, **Directeur Général d'Airtel Congo** a souligné dans une ambiance décontractée, qu'un investissement de plus de **20 milliards** de francs CFA a été nécessaire afin de connecter ses abonnés à la 4^{ème} Génération de technologie mobile.



Cette réalisation a-t-il souligné, fait du réseau **4G d'Airtel** le plus grand du pays avec une couverture de **83% de la population**, loin devant son concurrent qui en est à seulement un peu plus de 50% de couverture après maintenant 2 ans de service. En effet, la disponibilité de la 4G pour la majorité de la population était un objectif et une préoccupation pour le réseau des smartphones.

Dans la ville Océane, l'évènement s'est tenu au tout nouveau et somptueux **Hôtel Doubletree by Hilton**, en présence du représentant du Maire de la ville, **Mr MBEMBA BANTSIMBA** ainsi que de tous les Maires d'Arrondissements. **Mr Benoit JANIN** a en outre remercié les autorités locales lors de ses allocutions, particulièrement le ministre de Tutelle, le Directeur Général de l'ARPCE et le Premier ministre pour leur soutien dans la réalisation de ce déploiement.

S'agissant de l'accès à son réseau 4G, Airtel Congo via son Directeur Marketing, **Mr Serge Doliveira** a invité les abonnés Airtel à se procurer gratuitement **la Sim 4G**, nécessaire à l'expérimentation de cette technologie qui a l'avantage de permettre un téléchargement des données plus rapide avec un débit cinq fois supérieur à celui de la 3G, Un accès aux vidéos en streaming sans temps de latence, des appels vidéo WhatsApp et autres de meilleure qualité etc...



La **SIM 4G** est accompagnée de **5 gigas d'internet offerts**. Par ailleurs, comme innovation et pour le confort de ses abonnés, un code USSD, ***175#**, permet aux abonnés de vérifier leur éligibilité afin d'accéder à la 4G. Les soirées se sont terminées dans une ambiance festive et agréable tandis que de nombreux invités se procuraient leur **SIM 4G** sur le site, afin de naviguer sur le plus grand et le plus stable réseau 4G du Congo.

DIPLOMATIE

Emmanuel Macron attendu le 22 décembre au Tchad

La crise centrafricaine sera au centre de la visite de deux jours du président français à N'Djamena.

Emmanuel Macron évoquera, avec le président tchadien, Idriss Deby Itno, les crises africaines en général, la crise centrafricaine en particulier, notamment l'influence de la Russie dans le pays. Ils aborderont également les relations bilatérales ainsi que la recrudescence des activités de Boko Haram. Puis, Emmanuel Macron prononcera un discours à la Maison de la femme, sur l'implication des femmes dans le développement.

Sur les relations bilatérales, Paris a réglé les salaires des fonctionnaires tchadiens au début du mois de décembre. Les deux pays ont signé deux conventions de financement d'un montant de cinquante millions d'euros, relatives à l'aide budgétaire de la France au Tchad pour l'année 2018. Ce prêt de l'Agence française de développement est affecté au paiement de la solde nette des fonctionnaires et des pensions et retraites. Environ dix millions d'euros sont destinés aux dépenses en matière de santé.

Sur la crise centrafricaine, la présence militaire russe et les livraisons d'armes à Bangui ne sont pas appréciées par la France.



Emmanuel Macron

Le président centrafricain, Faustin-Archange Touadera, avait confirmé "officiellement l'engagement et les responsabilités des conseillers russes" dans le pays. Dans une récente publication du Monde intitulée "La Centrafrique, un pion sur l'échiquier russe", il est fait allusion à l'"intention" de Moscou de "s'emparer" de la Centrafrique. On évoque des livraisons d'armes et la présence de formateurs russes, la parti-

icipation supposée de l'homme d'affaires russe Evgueni Prigouine à la réunion des chefs des principaux groupes armés qui a eu lieu à Khartoum, en août dernier. L'expert russe, Nikolai Scherbakov, pense que l'inquiétude de la France n'est pas liée à la présence russe, «mais au fait que la Centrafrique, habituée à collaborer avec la France, a procédé à un changement d'orientation". Dans ce contexte, "les Français ne voudraient pas que quelqu'un d'autre affiche des ambitions concernant les territoires traditionnels qu'ils ont tellement longtemps administrés (...). Et même s'ils ne les administrent plus, ils constituent en tout cas de col-

laborer avec eux à leur avantage, ils ne le font pas par pure charité", a-t-il conclu.

Officiellement, cent soixante-quinze formateurs russes, cent soixante-dix civils et cinq militaires, dont l'ONU a autorisé le déploiement, se trouvent en terre centrafricaine. La Russie a livré à ce pays des armes après avoir obtenu l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations unies,

la France comprise, en 2017. La présence russe agace la France.

En déplacement en Centrafrique en novembre dernier, le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian, a dénoncé ceux qui « utilisent potentiellement les difficultés de ce peuple et de ce pays pour s'implanter dans un continent où il y aurait des ambitions voilées". Il a réaffirmé le soutien de la France au peuple centrafricain.

La Centrafrique subit de nouvelles violences depuis le début du mois de novembre qui ont fait plusieurs milliers de déplacés dans le nord du pays. Depuis la fin de l'opération Sangaris, le champ libre laissé par l'absence relative de la France a permis à la Russie de devenir un nouveau partenaire de la Centrafrique. Au forum de Dakar sur la paix et la sécurité, la ministre française des Armées, Florence Parly, a déploré "les initiatives opportunistes" russes et le manque de transparence sur ses objectifs, invitant Moscou à respecter le "multilatéralisme efficace et durable aux crises". Certains Centrafricains regrettent le réveil tardif de la France face à "la menace" russe et attendent des propositions concrètes du président français, lors de sa visite au Tchad.

Noël N'dong

ONU

Suspense autour d'un bras de fer américano-africain

Les pays africains du Conseil de sécurité ont annulé, le 19 décembre, pour la deuxième fois en dix jours, la convocation d'un vote destiné à établir le principe d'un possible co-financement par les Nations unies d'opérations de paix africaines, en raison de la menace d'un veto américain.

Porté par l'Éthiopie, la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire, le projet de résolution pose « le principe d'un possible versement de contributions des Nations unies, au cas par cas, pour soutenir des opérations de paix menées par l'Union africaine (UA) et autorisées par le Conseil de sécurité ».

Il prévoit que le financement de l'ONU pourrait atteindre jusqu'à 75% du coût des opérations concernées, les autres 25% demeurant à la charge de l'UA. Ce texte qui porte d'une manière plus générale sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales africaines suit, depuis le début du mois, un chemin compliqué.

Très optimiste sur l'adoption du document, la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité avait, le 10 décembre, convoqué une réunion pour un vote. Quelques heures plus tard, sous la pression de pays européens, la réunion était annulée, une volte-face rare à l'ONU pour une mise aux voix d'un texte.

Motif, une menace de veto des Etats-Unis ?

Depuis le début du mois, les Etats-Unis répètent dans les réunions qu'ils ne sont pas opposés

sur le fond au projet mais qu'ils ont un « problème de timing », selon des diplomates.

Une nouvelle Chambre des représentants, compétente en matière budgétaire, doit entrer en fonction en janvier et l'Administration de Donald Trump ne peut s'engager sans son aval sur un éventuel transfert de financement de l'ONU à l'UA, a-t-on précisé de mêmes sources.

Mercredi, les trois pays africains du Conseil de sécurité sont revenus à la charge pour « mettre Washington devant ses responsabilités ». Dans le même temps, un compromis offert par les Etats-Unis était rejeté par l'Afrique, évoquant « des lignes rouges ».

Peu avant le vote, le scrutin était annulé. « Nous nous donnons encore trente-six heures » mais, « les choses sont sur la bonne trajectoire », a assuré un diplomate africain sous couvert d'anonymat. Il faut « juste un petit effort de part et d'autre ».

« Le vote a été reporté à vendredi », a confirmé un autre diplomate. En attendant, la menace de veto américain demeure. L'ambassadrice sortante, Nikki Haley, peu présente en décembre au Conseil et absente dans la matinée alors que le sujet concernait Israël, avait prévu mercredi de venir en personne utiliser ce veto en cas de vote, selon des diplomates.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

L'ONU récompense trois femmes et une ONG

Les Nations unies ont décerné aux quatre bénéficiaires, le 19 décembre à New York, leur prix des droits de l'homme qui vise à encourager et remercier toutes personnes et organisations œuvrant dans le cadre de la lutte contre la violation des droits de l'homme.

Les trois femmes récipiendaires sont la Tanzanienne Rebeca Gyumi ; la Pakistanaise Asma Jahangir dont le prix a été remis à titre posthume ; la Brésilienne Joënia Batista de Carvalho; et l'ONG irlandaise Front line defenders.

La cérémonie de remise du prix s'est déroulée au siège de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle s'inscrivait, selon le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans un contexte spécifique où est constatée la dégradation de la situation des défenseurs des droits de l'homme au niveau mondial, alors que ceux-ci sont les porte-paroles des sans-voix qui sont eux aussi toujours menacés.

« Pendant que nous célébrons le 70e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, il est important de reconnaître le rôle que jouent les défenseurs des droits de l'homme qui s'emploient à faire respecter la Déclaration et à faire des droits de l'homme une réalité pour tous », a déclaré le secrétaire général des Nations unies, tout en rendant un hommage aux contributions exceptionnelles de la militante pour le droit à l'éducation des filles, Rebeca Gyumi ; de la défunte avocate spécialiste des droits de l'homme, Asma Jahangir ; de la première femme avocate autochtone du Brésil, Joënia Batista de Carvalho; et de l'ONG protectrice des défenseurs des droits humains en danger, Front line defenders. Justifiant le choix porté sur ces lauréates, António Guterres a indiqué que leur travail ainsi que celui d'autres défenseurs des droits de l'homme du monde entier était essentiel pour les efforts collectifs, notamment les efforts qui visent à maintenir la paix et à assurer un développement durable sans exclusive et le respect des droits de l'homme pour tous.

Environ 3500 défenseurs des droits de l'homme tués en vingt ans

Le secrétaire général de l'ONU a saisi l'occasion de cette cérémonie qu'il a estimée propice pour rappeler

à la communauté internationale le danger auquel sont fréquemment confrontés les défenseurs des droits de l'homme, notamment les assassinats, disparitions, tortures, emprisonnements arbitraires et autres tentatives visant à les réduire au silence. « Pourtant, ces individus et groupes courageux restent déterminés à faire la lumière sur les coins les plus sombres du globe, partout où des violations des droits de l'homme se produisent », a-t-il déploré.

Le rapporteur spécial des Nations unies pour les défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst, a signifié, pour sa part, qu'environ trois mille cinq cents défenseurs des droits de l'homme ont été tués en vingt ans. Les premiers responsables, a-t-il dit, sont les Etats, alors qu'ils ont adopté la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme en 1998.

« Les défenseurs des droits de l'homme donnent la parole aux sans-voix et protègent les faibles contre l'injustice. Ils représentent tous les droits économiques, civils, politiques, sociaux et culturels », a-t-il ajouté, en affirmant qu'ils soutiennent aussi l'Etat de droit et œuvrent pacifiquement pour modifier les lois afin que les femmes, les filles, les communautés autochtones, les minorités et d'autres groupes marginalisés puissent exercer leurs droits. Et, à travers l'éducation, les défenseurs des droits de l'homme œuvrent à l'autonomisation des individus. Ils aident également à protéger les autres défenseurs des droits de l'homme du harcèlement, de l'intimidation ou des arrestations partout dans le monde.

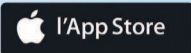
Notons que ce prix a été créé en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies. Il est décerné tous les cinq ans depuis 1968. Les personnalités qui ont déjà reçu ce prix sont Eleanor Roosevelt, Martin Luther King, Nelson Mandela, Jimmy Carter, Malala Yousafzai sans oublier les lauréats du prix Nobel de la paix de cette année, Denis Mukwege et Nadia Murad, ainsi que les organisations comme Amnesty international et le Comité international de la Croix-Rouge.

Rock Ngassakys



LCB PAY

Disponible sur



**AVEC LCB PAY :
PAYEZ VOS COURSES,
ENVOYEZ ET RECEVEZ DE L'ARGENT,
RECHARGEZ VOTRE COMPTE,
CONSULTEZ VOTRE RELEVÉ ET VOTRE SOLDE.**



PLUS SIMPLE



PLUS RAPIDE



PLUS SÉCURISÉ

LCB Cash
By LCB Bank
Groupe BMCE Bank

Service client :
+242 05 717 11 11 / 06 700 48 48



10 ans déjà

*Les enfants, petits enfants et famille
de Thérèse **GASSAKI née OSSISSOU**
évoquent avec tristesse ce jour
anniversaire du décès de notre chère
et tendre Maman. 10 ans déjà comme
le temps passe vite. Cependant le
chagrin de l'avoir perdu ne devrait pas
nous faire oublier tous les merveilleux
moments passés à ses côtés. Ayons une pensée
pieuse pour la merveilleuse Maman, Mamie,
soeur et épouse qu'elle a été.*

Repose en paix.

Nous ne t'oublierons jamais

Maman

MTN MoMo

Po na yo !

Touche ton 13^{ème} mois

Achète du crédit ou envoie de l'argent à partir de 5.000 Frs avec **MoMo** pour toucher jusqu'à **20.000.000 FCFA**



Tape ***145#** pour **gagner 1 million/jour** par tirage au sort **pendant 20 jours**.

Remise des lots dans les agences **MTN**.

everywhere you go

mtncongo.net



ACP-UE

Les députés Valérie Thomas et Jérôme Lambert dressent les enjeux du futur partenariat dans un rapport

L'accord de Cotonou qui encadre la coopération entre les soixante-dix-neuf pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays de l'Union européenne (UE), expire en 2020. Des négociations pour un nouvel accord sont en cours.

Deux députés français, Valérie Thomas et Jérôme Lambert, ont publié un rapport sur l'enjeu du futur partenariat, dont les négociations ont débuté en septembre dernier, à Washington, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies.

Ils ont plaidé pour le maintien de la coopération entre les deux entités, les pays ACP et l'UE, dans une vingtaine de recommandations dans trois volets, à savoir politique, économique et commercial. Pour eux, le principal enjeu de la négociation en cours est de passer d'une logique développementale à un vrai partenariat et à une relation d'égal à égal entre les pays de l'UE et ceux de l'ACP.

Les deux députés estiment qu'à terme, « c'est bien une relation entre l'Europe et l'Afrique qu'il faudra bâtir ». *Le futur accord de partenariat doit ainsi « être le premier pas »* d'un processus qui devra déboucher sur la conclusion d'un « accord de continent à continent ». Ils se fondent sur les évolutions constatées dans le continent africain, en pleine organisation de son marché intérieur, et sur la convoitise dont elle fait l'objet par des pays à la recherche de nouveaux débouchés.

Les pays ACP sont signataires de la convention de Lomé et de l'Accord de Cotonou de juin 2000. Conclu pour vingt ans et révisé tous les cinq

ans, il réunit les soixante-dix-neuf pays d'Afrique (quarante-huit Etats), des Caraïbes (seize Etats), du Pacifique (quinze Etats) et les vingt-huit pays de l'UE, soit une population de plus de sept cents millions de personnes. En 2020, ils fêteront les quarante-cinq ans de leurs relations (première convention de Lomé en 1975) et les vingt ans de l'accord (juin 2000) de Cotonou qui régit actuellement les échanges entre les deux ensembles. Cotonou arrivera également à expiration en 2020 (le 29 février). L'ouverture des discussions entre l'UE et les Etats ACP pour préparer l'après Cotonou a débuté en septembre 2018 à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Même s'il a un volet politique important, l'accord de Cotonou a une dimension commerciale non négligeable. L'UE est le deuxième partenaire commercial préférentiel pour les pays ACP.

L'économie de ces pays repose essentiellement sur l'exportation des matières premières et singulièrement des matières premières agricoles. Ces dernières représentent 90% des exportations. L'agriculture emploie la majorité de la population active des pays ACP.

Pour préparer les futures négociations, la commission européenne a présenté, en novembre 2016, une communication intitulée « Vers un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020 ». Le document indique le scénario privilégié par Bruxelles, un accord-cadre avec trois volets régionaux, un pour chaque continent. La question budgétaire reste cruciale dans ces négociations.

Noël Ndong

MIGRATIONS

Les Nations unies ratifient le Pacte mondial

L'Assemblée générale de l'ONU a approuvé, le 19 décembre, à une très forte majorité, le texte destiné à renforcer la coopération internationale pour une migration sûre.

Lors d'un scrutin, cent cinquante-deux pays ont voté en faveur du Pacte qui avait été entériné au Maroc, début décembre, par cent soixante-cinq membres des Nations unies. Douze se sont abstenus et cinq ont voté contre : Etats-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne et Israël.

Jusqu'au 19 décembre, selon des diplomates, Washington n'a pas cessé les pressions directes et indirectes sur les pays pour qu'ils n'adhèrent pas au Pacte. Dénoncé par les nationalistes flamands, ce document a provoqué la rupture de la coalition gouvernementale en Belgique ponctuée par la démission de son Premier ministre libéral, Charles Michel, qui avait approuvé ce document au Maroc. La Belgique a néanmoins voté mercredi en faveur du texte à l'ONU.

Le Pacte, premier du genre sur le sujet des migrations, avait déjà été adopté en juillet dernier par l'ensemble des membres de l'ONU à l'exception notable des Etats-Unis. Après plusieurs défections, il avait été confirmé, le 10 décembre, lors d'un sommet à Marrakech par cent soixante-quatre pays et l'Union européenne. L'ONU est composée au total cent quatre-vingt-treize membres.

Le texte comprend vingt-trois objectifs, parmi

lesquels des mesures contre la traite des personnes et la séparation des familles. Non contraignant, le Pacte recense une série de principes - défense des droits humains, des enfants, reconnaissance de la souveraineté nationale, etc. - et liste différentes options de coopération : échange d'informations et d'expertises, intégration des migrants... Il prône l'interdiction des détentions arbitraires, n'autorisant les arrestations qu'en dernier recours.

Le texte, qui porte formellement le nom de « Pacte de Marrakech sur les migrations », nécessitait une ratification à New York comme pour tout texte entériné hors du siège des Nations unies.

Les pays qui ont refusé d'endosser le Pacte, incluant l'Australie, les Etats-Unis, la Hongrie, l'Italie, l'Autriche ou la Pologne, sont responsables « des pires abus contre des migrants ces dernières années », a dénoncé une ONG.

Il y a environ deux cent cinquante-huit millions de personnes en mobilité et migrants dans le monde, soit 3,4% de la population mondiale. Plus de 80% des déplacements entre les pays se font de manière légale. Plus de soixante mille migrants clandestins sont morts depuis 2000 lors de leur périple, selon l'ONU.

Josiane Mambou Loukoulou

INFRASTRUCTURES

La BEI va financer des projets en Afrique

L'institution financière des Etats membres de l'Union européenne a annoncé, le 18 décembre à Vienne, en Autriche, lors du Forum de haut niveau Afrique-Europe, l'octroi de financements d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-quinze millions d'euros, en faveur de trois projets dans les domaines du transport durable, de l'énergie propre et l'accès à l'internet.

Le premier projet financé par la Banque européenne d'investissement (BEI), à hauteur de trois cent cinquante millions d'euros, concerne la modernisation des 44 km de la ligne 1 du métro du Caire, en Egypte. Il s'agit de l'un des réseaux de métro les plus empruntés au monde, avec plus de 2,6 millions d'usagers par jour. Une fois terminée, cette modernisation permettra d'augmenter de 40 % la capacité de transport de passagers et la fiabilité opérationnelle.

Le deuxième projet auquel la BEI a consacré cent trente millions d'euros est l'interconnexion électrique entre la Guinée et le Mali, qui constitue un maillon essentiel du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain. Ce projet devrait permettre un accès fiable aux énergies renouvelables aux habitants de quatre pays et l'électrification de milliers de

personnes vivant dans des régions rurales en Guinée.

La BEI va, par ailleurs, décaisser quinze millions d'euros pour appuyer les investissements réalisés par un opérateur de télécommunications privé pour raccorder des régions qui ne disposent pas actuellement d'un accès internet à haut débit en Afrique de l'est. Il s'agit de l'installation d'un nouveau réseau de fibre optique, long de 4 850 km, au cours des deux prochaines années. Ce réseau transformera les communications pour quelque neuf millions de personnes au Kenya, au Rwanda, en Ouganda, en Zambie et en République démocratique du Congo.

« Les transports durables, les énergies propres et les réseaux de communication sont des défis communs à l'Europe et à l'Afrique. En collaborant, nous pouvons améliorer les conditions de vie de millions de personnes. Les trois projets signés ce jour le prouvent une fois encore », a déclaré le président de la BEI, Werner Hoyer. Au cours des dix dernières années, cette institution a financé des projets en Afrique, à hauteur de 21,9 milliards d'euros.

J.M.L.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



**Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gusso
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo**

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



ARRÊT SUR IMAGE

Le nouvel ambassadeur de Cuba au Congo, son Excellence **Jose Antonio Garcia Ganzalez** a visité hier le Musée galerie du Bassin du Congo.



COMMUNIQUÉ

Le Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire informe, les organisations des personnes vivant avec handicap et celles oeuvrant dans le domaine du handicap, de la tenue sur l'ensemble du territoire national ce mercredi 26 décembre 2018 des assemblées générales électorales des membres du Conseil Consultatif des Personnes vivant avec Handicap ayant voix délibérative.

S'agissant de l'élection des représentants des associations catégorielles et celles oeuvrant dans le domaine du handicap, celle-ci aura lieu à l'Institut des Jeunes Sourds de Brazzaville à 9h.

Ces assemblées générales électorales se dérouleront conformément aux prescriptions du décret fixant les modalités de sélection des membres ayant voix délibérative au sein du Conseil Consultatif des Personnes vivant avec Handicap.

Conditions d'éligibilité

1. Pour les candidats

- Etre de nationalité congolaise;
- Etre âgé de 18 ans ou plus;
- Jouir de ses droits civiques

2. Pour les organisations

Ne sont autorisées à désigner les membres ayant voix délibérative que les associations des personnes vivant avec handicap qui remplissent les conditions suivantes par type de handicap:

- Posséder un récépissé de déclaration d'association;
- Justifier d'une existence effective d'au moins cinq ans;
- Comprendre au moins cinquante (50) personnes vivant avec le handicap concerné ou parents des déficients intellectuels;

- Avoir déjà accompli des actions au profit des personnes vivant avec le handicap considéré durant leur existence;
- Disposer des rapports écrits des deux dernières années de fonctionnement.

3. Composition du dossier de candidature*

- Un curriculum vitae;
- Une copie conforme de l'acte de naissance;
- Un certificate de nationalité;
- Un casier judiciaire;
- Quatre cartes de photographes.

Représentation par types de handicap

- Les représentants des associations des personnes handicapées motrices
- Les représentants des associations des aveugles et des déficients visuels
- Les représentants des associations des sourds et déficients auditifs
- Les représentants des associations des personnes atteintes d'abîmisme
- Les représentants des associations des femmes vivant avec handicap
- Les représentants des associations des parents des déficients intellectuels
- Les représentants des associations des ou organismes oeuvrant dans le domaine du handicap
- Le représentant résident des associations ou organismes des personnes vivant avec handicap par département.

* Les candidatures sont à déposer au siège du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire pour les associations catégorielles et celles qui oeuvrent dans le domaine du handicap à Brazzaville et dans les directions départementales des affaires sociales au niveau départemental.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Congo et le Pnud en voie d'adopter un nouveau programme pays 2022-2024

Dans le cadre de la poursuite de leurs stratégies de coopération pour le développement, les experts congolais représentants différents ministères et ceux de l'agence des Nations unies se sont réunis, le 20 décembre, à Brazzaville.

La réunion stratégique s'est déroulée dans les locaux du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger. Elle avait pour objectif principal l'adoption du nouveau document de programme pays 2022-2024. Ce document de six mille mots sera présenté et transmis au conseil d'administration des agences du système des Nations unies qui aura lieu au mois de juin 2019. Au cours de la rencontre, les participants ont échangé sur les différents points et volets clés constituant ce nouveau document stratégique de partenariat entre le Congo et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Un texte qui s'appuie sur le Plan national de développement (PND) 2018-2022 qui venait d'être adopté par le parlement.

Selon le représentant résident adjoint du Pnud, Emma Ngouan-Ahoh, ce document décline de façon succinct les domaines dans lesquels cette agence onusienne va aider le Congo. Il précise aussi les priorités d'intervention, les partenaires au développement et leurs stratégies.

Parmi les points qui ont fait l'objet des échanges, figurent ceux liés au renforcement de la gouvernance, au développement du capital humain et à la diversification de l'économie avec pour secteur de concentration l'agriculture et le tourisme. Car, pour le Pnud, le développement du Congo dans les cinq prochaines années devra s'appuyer sur ces trois piliers.

En effet, le programme pays consiste à aider le Congo à consolider les progrès accomplis au cours du cycle passé et à remédier aux lacunes qui subsistent en matière de pauvreté et d'inégalité. Ce programme est également destiné à soutenir les efforts du gouvernement décrits dans le PND qui prône un changement structurel de



Une vue des participants

l'économie congolaise, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance, le capital humain, la diversification de l'économie pour une croissance inclusive, résiliente et écologiquement viable. Ainsi, en ce qui concerne

le point sur la bonne gouvernance, le projet du document qui est en débat souligne que les défis en la matière restent nombreux. Ce qui entraîne la faible satisfaction de la population. Et, le Congo est placé au 41e rang des pays

africains avec une moyenne de 43,4 % de l'indice Mo 2018.

Notons que ces travaux ont été coordonnés par le directeur général du plan et du développement, Franck Corneille Mampouya Mba.

Rock Ngassakys

RECHERCHE FORESTIÈRE

Un premier conseil scientifique pour booster l'innovation

Les membres de la haute instance de l'Institut national de recherche forestière (IRF) ont tenu, le 20 décembre à Brazzaville, leur réunion inaugurale au cours de laquelle sont attendues de grandes orientations.

Le conseil scientifique de l'IRF, qui s'est ouvert à la Cité scientifique de Brazzaville (ex-Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (Orstom)), est la première session du genre depuis la création de l'institut en 2014. Les membres du conseil ont planché notamment sur les projets liés aux fonds de recherche, fonds forestier, fonds vert et les perspectives 2019. Le président du Conseil scientifique, Donatien Nzala, a présenté l'enjeu majeur de la rencontre qui devrait permettre aux participants d'être édifiés sur les structures nationales de recherche forestière et sur les activités scientifiques. Celle-ci devrait aussi permettre aux chercheurs d'évaluer l'état de santé de l'IRF à travers sa production scientifique durant ces quatre dernières années.

« Au Congo, la forêt couvrant plus de 60% du territoire national joue un rôle économique, social et environnemental de grande importance. Pour la gestion durable de cette forêt, la recherche forestière constitue un soutien, un partenaire de premier plan », a indiqué Donatien Nzala. Malgré les efforts réalisés dans ce domaine, la recherche forestière a encore du pain sur la planche afin de garantir la durabilité des écosystèmes forestiers du pays.



Les membres du conseil scientifique

En rappel, l'IRF a été créé en 2012 par la loi n°23-2012 du 24 septembre de la même année, avec un statut d'établissement public administratif à caractère scientifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il a pour missions, entre autres, d'organiser, conduire et exécuter la recherche fondamentale et appliquée visant la promotion du développement forestier durable.

L'institut peut mettre en œuvre une programmation scientifique autour des axes prioritaires pour le développe-

ment du pays ; apporter son concours à la formation par la recherche; publier les résultats des travaux de recherche et concourir au développement des connaissances et des informations scientifiques.

Présent en zone de recherche de Brazzaville, Pointe-Noire, Loudima, Oyo, Ouessou, l'IRF intervient dans la sylviculture et la dynamique forestière, l'amélioration génétique, la valorisation des produits non ligneux, la technologie du bois, l'économie et la sociologie rurale.

Fiacre Kombo

EXAMENS D'ETAT 2017-2018

Des smartphones seront offerts aux déficients visuels admis

Les élèves porteurs de handicap visuel ayant satisfait au Brevet d'étude du premier cycle et au baccalauréat au titre de l'année scolaire dernière recevront, le 21 décembre, du matériel de communication et de gestion d'informations de la part de l'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo.

Le matériel participera à l'autonomie et à l'inclusion sociale des bénéficiaires, ont expliqué les donateurs, avant de souligner que les admis au baccalauréat ont été orientés à l'Ecole normale des instituteurs. La remise sera faite lors de célébration de la Journée de mérite citoyen organisée avec l'appui du Centre d'information des Nations unies.

Le but est de pousser, au plan symbolique et mental, à la réduction des inégalités sociales et à l'émergence d'une volonté claire de justice équitable entre les élèves déficients visuels et leurs collègues valides. La troisième édition de la Journée de mérite citoyen s'inscrit dans le cadre de la célébration en différé de la Journée internationale des personnes vivant avec handicap commémorée le 3 décembre dans le monde sur le thème « Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l'égalité ».

Lydie Gisèle Oko

FORCE PUBLIQUE

Cinquante et un officiers obtiennent le diplôme supérieur d'administration militaire

Les stagiaires dont cinq policiers, trois gendarmes et trois femmes ont reçu leurs diplômes, le 20 décembre, à l'Académie militaire Marien-Ngouabi, après six mois de formation.

La première session du Cours supérieur d'administration militaire (Csam), niveau supérieur de 1er degré, était destinée aux officiers détenteurs du diplôme de perfectionnement en administration. Le but est de dispenser les connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions au niveau des commandements et des administrations centrales du ministère de la Défense nationale ; préparer à l'environnement opérationnel et international de niveau état-major ; raffermir les connaissances en matière de déontologie administrative ; renforcer et actualiser les connaissances d'ordre juridique, économique et financier.

Des objectifs atteints, grâce, entre autres, à l'appui et à l'expertise technique apportés à cette formation par l'Ecole nationale d'administration et de magistrature. Y ont également contribué, la direction générale du Plan et du développement, la direction générale du budget et la Banque des Etats de l'Afrique centrale, dans l'enrichissement du contenu des enseignements du Csam. D'après les résultats rendus publics par le



directeur du cours, le commissaire colonel Juste Abdon Della, la moyenne générale du stage est de 13, 69/20 ; tandis que le premier a obtenu 16, 28 et le dernier 12,22/20. Pour y arriver, outre les cours proprement dits, les officiers stagiaires ont eu des visites à caractère professionnel au sein des structures administratives civiles et militaires. Ce qui constitue, selon le directeur du cours, une grande vitrine de cette étape de la formation.

Les officiels posant avec les récipiendaires/Adiac Major de la formation, le lieutenant-colonel de police Max Anghat-Ansi est revenu sur les principaux modules, notamment le cours d'état-major et le cours technique du corps de métier d'administration. « C'est le travail en groupe qui m'a propulsé à la première place. Il y aura un grand changement dans le travail surtout pour moi, diplômé du cours spécial d'acquisition des connaissances administratives. Il y a eu de la valeur ajoutée tout au long de

cette formation et je compte m'en servir pour le bien de la République », a promis le désormais officier supérieur d'administration.

Clôturant la formation, le directeur général de l'administration et des finances, le commissaire en chef de 1re classe, Eugène Alain Yves Aignan Mpara, a rappelé que cela s'inscrivait dans le cadre de l'optimisation des capacités des personnels. Prenant acte des résultats, il a déclaré que ceux-ci étaient conformes aux attentes du ministère de la Défense et reflètent l'implication forte des stagiaires, encadreurs et instructeurs, ayant adopté positivement les orientations de la hiérarchie. C'est ainsi qu'il s'est félicité du travail qu'ils ont accompli.

« A vous messieurs les officiers diplômés du Csam, le parchemin que vous venez d'obtenir est la matérialisation de la somme des connaissances et compétences techniques qui doivent caractériser votre action professionnelle de tous les jours. Sachez en être dignes, d'autant plus que vous êtes les premiers de cette nouvelle série de formation », a conclu Eugène Alain Yves Aignan Mpara au nom du ministre de la Défense.

Parfait Wilfried Douniama

EXPLOITATION MINIÈRE ET FORESTIÈRE À KELLÉ

Congo Dejia Wood Industry et Agil-Congo invitées à respecter leurs cahiers des charges

La Dynamique pour la renaissance de Kellé (DRK), que préside Jean-Pierre Agnangoye, vient de publier un mémorandum dans lequel cette organisation de la société civile a invité les deux sociétés opérant à Kellé, dans la Cuvette ouest, à respecter leurs engagements.

La DRK, en effet, après analyse à l'issue de la première édition des Journées économiques du district de Kellé, s'est rendue compte qu'en dépit des cris de cœur de la population de ce district suite aux mauvais traitements dont elle est victime, Congo Dejia Wood Industry et Agil-Congo sont demeurées silencieuses et indifférentes. Au regard de cet état de chose, les membres de la DRK ont interpellé les pouvoirs publics à prendre des mesures afin de faire appliquer les lois et règlements en vigueur dans le domaine de l'exploitation minière et forestière. De même, ils ont suggéré au Sénat et à l'Assemblée nationale de mettre en place une commission d'enquête parlementaire pour évaluer les impacts des activités de ces deux sociétés et les niveaux d'exécution de leurs engagements, conformément aux prescriptions légales. En outre, la DRK a recommandé la suspension momentanée des activités de ces deux sociétés et la subordination de leur reprise à la réparation préalable des dommages divers subis par la population et, le cas échéant, le retrait définitif des titres qui leur ont été attribués. Par ailleurs, la DRK a proposé aux autorités compétentes de sanctionner les agents des administrations publiques supposés être complices de ces deux sociétés. C'est ainsi que cette organisation de la société civile appelle la population du district de Kellé, victime des mauvaises pratiques de Congo Dejia Wood Industry et Agil-Congo, à se mobiliser pour protéger les ressources naturelles congolaises et à défendre ses intérêts.

La Rédaction

ANAC

Le budget 2019 s'élève à plus de neuf milliards FCFA

Le budget de la structure pour le prochain exercice, adopté le 19 décembre à Brazzaville par son Comité de direction, accorde la priorité à la formation du personnel, à la réhabilitation et à la préservation des installations aéroportuaires.

Dix points ont constitué la toile de fonds de la réunion du Comité de direction qui a clôturé l'exercice 2018, sous l'égide du directeur de cabinet du ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Raphaël Ngatsono. Après examen minutieux, le Comité de direction a approuvé le budget de l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac), exercice 2019, qui s'élève en tout à neuf milliards six-cent cinquante-cinq millions dix-neuf mille cinq-cent cinquante francs CFA. Conformément à ses ambitions de continuer à développer ce sous-secteur, l'Anac consacra une bonne partie de cette somme à la formation technique et continue de son personnel, dans l'objectif de se doter d'une ressource humaine de qualité et compétitive, capable de relever les défis qui se posent à elle.

« Le budget 2019 accorde la priorité à la formation du personnel, notamment le renforcement de capacité des agents, parce que nous sommes en train de préparer une grande mission d'audit de l'Organisation internationale de l'aviation civile, prévue en juin 2019. Il nous faut donc



Les membres du Comité de direction lors de la réunion du 19 décembre/Adiac

beaucoup de compétences en termes de ressources humaines », a précisé le directeur général de l'ANAC, Serges Dzota.

Ayant été dotée d'infrastructures aéroportuaires de dernière génération, l'ANAC a aussi prévu une enveloppe conséquente pour assurer la maintenance et la préservation de ces équipements, en dépit de la baisse du trafic constaté.

« Le gouvernement a doté tous les départements du Congo de plates-formes de nouvelle génération. Nous avons l'obligation de garder ces installations aéroportuaires en bon état d'exploitation. Même si les temps sont durs et que le trafic a considérablement baissé, nous n'avons pas le choix que de les préserver. C'est une fierté pour nous, parce que nous sommes l'un des pre-

miers pays d'Afrique centrale à avoir autant de plates-formes bien équipées », a martelé le directeur général de l'Anac.

Par la même occasion, le Comité de direction a aussi adopté, après amendements, le rapport d'activités 2018 et le programme d'activités de l'Anac, exercice 2019.

Par ailleurs, le Conseil de direction a adopté trois recommandations, portant mise en place d'un groupe de travail visant l'examen du projet des statuts de l'Anac ; présentation de la note synthèse du rapport d'activité de l'organisation au titre de l'année écoulée mais aussi portant synthèse de la mise en œuvre du plan d'action corrective de l'Anac.

Firmin Oyé

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Eliane Likassi Botsondo soutient une thèse sur « Existence et vérité chez Descartes »

La soutenance de la thèse de doctorat s'est déroulée, le 18 décembre, à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien-Ngouabi, sous la présidence du Pr Charles Zacharie Bowao.

La thématique de la thèse, dans son intégralité, a porté sur « Existence et vérité chez Descartes : du souverain bien à la souveraine félicité ». L'impétrante a voulu savoir comment, à partir de la connaissance de la vérité, l'on peut déterminer sa conduite dans la société et dans le monde.

Intéressée par les questions de l'existentialisme, Eliane Likassi Botsondo décrit, dans sa thèse, la manière de construire une existence heureuse et développe les concepts comme vérité, non spéculation, doute, affirmation de l'existence, rôle de l'égo, la morale et la garantie de la vie. « La morale cartésienne contient des principes universels dont la générosité. Dieu est le créateur de l'existence et fondateur de la vérité. La politique cartésienne est fondée sur le partage, la générosité, la conservation des liens sociaux, la conception juridique du pouvoir politique, l'amour et



Eliane Likassi Botsondo entourée par les membres du jury

la justice », a assuré Eliane Likassi Botsondo.

Elle a, par la suite, ajouté que « le bonheur de l'homme vient de la connaissance vraie mais la connaissance est infinie dans les mondes. La connaissance vraie est fondée sur les règles de la morale. L'homme étant imparfait ne peut atteindre la plénitude du bonheur. La connaissance vraie est un idéal comme le bonheur ». Critiquant le travail de l'impétrante, les membres du jury ont, entre autres, relevé qu'elle n'a pas défini l'arbre philosophique ni la place de la morale par rapport au physique et n'a pas bien explicité les concepts physiques

ainsi que métaphysiques. En réponse à ses observations, Eliane Likassi Botsondo a nuancé les concepts comme raisonnable, rationnel, intuitionniste et rationaliste chez Descartes. « Elle a fait preuve d'humilité, de courage et de conscience. Dans sa réflexion on y trouve certes la passion cartésienne mais également une réflexion philosophique », a commenté le président de jury, Charles Zacharie Bowao, après les critiques acerbes du travail de l'impétrante. Ce qui n'a pas empêché le jury de sanctionner cette soutenance de thèse par la mention honorable.

Séverin Ibara

OPEN OKC PAPA NOËL

Le club OKC vainqueur

La compétition s'est déroulée les 8, 9, 15 et 16 décembre à l'amphithéâtre de l'Institut technique Thomas-Sankara de Pointe-Noire, en élimination directe en kumités individuels et katas (messieurs et dames).

Près de cent quatre-vingt et un athlètes de toutes les catégories d'âge reconnues par la Wuko (Fédération mondiale de karaté), venus de tous les clubs de la ville pratiquant le karaté style shotokan, ont pris part à l'Open OKC Papa Noël. La compétition a reçu l'appui financier et matériel de Me Alisther Mongo Amboulou, président du club OKC (Olympic karaté club) et de l'apport non négligeable de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires que dirige Me Michel Malalou.

Pendant quatre jours, les budokas ont étalé toutes leurs techniques de combat pour gagner le graal. À la fin, les karatékas du club OKC, mieux préparés physiquement et plus outillés techniquement et tactiquement, ont dominé littéralement leurs adversaires qui ne se sont contentés que des places honorifiques.

Au terme de la compétition, Joseph Ndinga Biangou, directeur départemental des Sports et de l'éducation physique de Pointe-Noire, en remettant les coupes et

les médailles, a exhorté les perdants à plus d'ardeur prochainement, avant d'encourager les gagnants à persévérer sur cette lancée afin de porter haut le flambeau du karaté à Pointe-Noire. « En sport compétitif, il y a toujours un gagnant et un perdant. Aux perdants, il n'est nullement question de se décourager ou d'abandonner mais, plutôt, de se remettre en cause pour mieux se préparer aux échéances futures. Aux heureux gagnants, je vous demande de travailler davantage afin de parfaire vos performances pour toujours conserver votre poste de leader », a déclaré le directeur départemental.

Exprimant sa joie, la benjamine Lee Makosso (10 ans), championne en kata individuel dames, a déclaré: « Je remercie tout d'abord notre président, Alisher Amboulou, pour avoir sponsorisé cette compétition. Jamais de ma vie sportive, je ne pouvais rêver gagner une médaille d'or si tôt. Aujourd'hui, c'est chose faite. C'est ainsi que je demande aux jeunes filles comme moi de venir nombreuses pratiquer le karaté pour que celui-ci cesse d'être l'exclusivité des hommes ».

Hervé Brice Mampouya

COTECNA FORME LES DOUANIERS SUR LA CLASSIFICATION DOUANIÈRE ET LE SYSTÈME HARMONISÉ

Du 10 au 14 décembre, Cotecna a organisé en partenariat avec la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects un séminaire de formation sur la classification douanière et le système harmonisé. Une activité qui a eu lieu en présence de Saïd Mondoha, directeur général de COTECNA inspection Congo, Madame Yvette Mouissou Kambissi, directrice départementale des douanes et droits indirects du Kouilou, de Monsieur Roger Okola, directeur départemental des douanes et droits indirects de Pointe-Noire.

Pendant cinq jours, les inspecteurs des douanes évoluant au bureau des douanes 141, 143 et 147 du Kouilou et de Pointe-Noire ont renforcé leurs capacités techniques et managériales à la faveur de cette formation animée par le colonel Malick Mbaye, directeur de la réglementation des douanes sénégalaises. Dans un esprit participatif, les séminaristes ont suivi assidument les différents exposés en lien avec le thème du séminaire étayés des travaux sur des cas pratiques et des exemples de terrain sans oublier les échanges d'expériences et les interactions des praticiens.

Louant l'assiduité et la pertinence des interventions des séminaristes, Malick Mbaye après avoir remercié les organisateurs pour cette louable initiative a souhaité que le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, généralement dénommé «Système harmonisé» ou «SH», qui est une



La photo de famille des séminaristes à Elais

nomenclature internationale polyvalente élaborée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) intégrera dorénavant la pratique dans les douanes congolaises.

Se félicitant du satisfécit des participants à l'issue de la formation, Cotecna réitère ainsi aux autorités congolaises de la République du Congo, sa disponibilité à mettre toute son expertise, sa notoriété, sa crédibilité et son professionnalisme au service de la réussite et la fourniture des services d'assistance et d'appui à l'administration pour lui permettre d'optimiser ses résultats et de réussir ses réformes aux fins de parvenir à une administration moderne et efficace. « C'est ainsi que nous privilégions le travail en équipes conjointes avec les agents des douanes aussi bien dans les opérations d'exploitation des scanner, dans le circuit de dédouanement que dans la gestion et l'analyse du système informatique opérationnel (CTO), de gestion de risque. L'appui et la fourniture d'ins-

truments et d'outils d'analyse de valeur tel que Cotes entre bien dans la volonté de renforcer les capacités en matière de constitution de base de données des valeurs » a dit Saïd Mondoha.

L'essor du commerce international est un instrument par le biais duquel le développement économique peut être atteint. A cet effet, il est impératif de participer à la prospérité économique car il est acquis au niveau international que la douane peut contribuer à créer un environnement commercial plus stable et plus visible en harmonisant les procédures par exemple.

Avant de clôturer le séminaire Madame Yvette Mouissou Kambissi, directrice départementale des douanes et droits indirects du Kouilou a exhorté les agents des douanes à mettre à profit dans la pratique quotidienne les enseignements reçus.

La remise des diplômes de participation aux séminaristes a mis fin à l'activité.

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe (Azerbaïdjan, Belgique, Espagne, France et Pays-Bas)

Azerbaïdjan, quart de finale retour de la Coupe

Battu à l'aller 0-1, Sebail s'incline 2-3 à domicile face à Zira. Titulaire face au dernier du championnat, Kévin Koumba a été remplacé à la 64e, alors que son équipe était menée 1-2. Pour son club, reprise le 9 février.

Belgique, quart de finale de la Coupe

L'Union-Saint-Gilloise créé l'exploit face à Genk (2-2, puis 4-3 aux tirs au but). Sans Niels Bouékou, absent du groupe.

Espagne, match en retard de la 13e journée, 3e division, groupe 3

Peralada partage les points avec la réserve de Valence (1-1). Titulaire au poste de milieu gauche dans le 5-3-3, Yhoan Andzouana a touché la barre à la 93e. Les deux équipes restent reléguables avec 16 points.

France, 16e de finale de la Coupe de la Ligue

Fernand Mayembo était titulaire lors de la qualification du Havre face à Nîmes (2-1). Dès les premières minutes, l'international congolais fait



Fernand Mayembo et Faitout Maouassa (CHARLY TRIBALLEAU/AFP)

parler sa puissance face aux attaquants adverses. Vigilant sur le centre de Hsissane à la 20e, il comment une faute sur Bozok à la 36e : carton jaune et coup-franc qui fait mouche (1-1, 38e). Sans conséquence pour les Normands qui se hissent en quart de finale (face à Bordeaux, le 8 janvier).

Dans les rangs des Crocos, Dieu-Faitout Maouassa a li-

vré une bonne prestation au poste de latéral gauche. Plusieurs centres, des interventions décisives et un carton à la 54e.

Pays-Bas, 8e de finale de la Coupe

Cambuur chute chez le 10e de première division, le Fortuna Sittard (1-2). David Sambissa était titulaire à son poste de latéral gauche.

Camille Delourme

COOPÉRATION

Des accords sportifs en vue entre le Congo et Cuba

Reçu en audience, le 20 décembre à Brazzaville, par le ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouélongélé, le nouvel ambassadeur de Cuba au Congo, José Antonio Gonzalez, a déclaré à la presse : « Nous avons échangé sur plusieurs sujets dans le domaine du sport et, cela aboutira certainement à la signature des accords entre nos deux pays ».



Le ministre des Sports et l'ambassadeur de Cuba/Adiac

Cuba, comme nombre des sportifs le savent, est très avancé dans certaines disciplines. S'agissant de la boxe notamment, le pays rafle souvent la moitié des médailles dans les compétitions auxquelles il prend part. Par ailleurs, l'athlétisme réussit bien aux Cubains tout comme le volleyball et le basketball. Dans un avenir proche, la coopération sportive entre les deux pays sera davantage renforcée.

Rominique Makaya

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : le Congo et la politique des petits pas

Décembre 2018 s'en va irrésistiblement vers sa fin. Au moment où nous abordons les cinquante prochaines années de la république, je retiens la fragilité de notre économie, le caractère défectueux de l'Etat et la perte des valeurs morales et éthiques. Autant d'éléments qui constituent des obstacles au développement de notre pays. Les débats hyperboliques de nos politiciens, fumeux, inconsistants et légers, ont montré leurs limites. Ce qui me désespère sérieusement. La politique des petits pas, dans un pays doté d'énormes potentialités, est l'expression d'une absence d'ambitions pour le pays. Les initiatives bornées, missions à l'extérieur improductives et tournées somptuaires incessantes des membres du gouvernement au lieu d'embellir la vie l'enlaidit par leur incapacité à trouver des solutions novatrices susceptibles de booster le développement. L'enjeu de la politique est d'améliorer les conditions de vie de la population, on n'en prend pas le chemin.

« J'écris pour faire plaisir à quelques-uns et pour en emmerder beaucoup », écrivait Jacques Prévert. C'est ce que j'ai fait tout au long de ces années de « Brin d'histoire ». Depuis quelques années, la télévision congolaise est atterrante. Le journal télévisé, véritable salmigondis, ne suffit plus à l'épanchement narcissique de ceux qui nous gouvernent. Il leur en faut toujours plus. Vive la page magazine. La prose frénétique utilisée dans ces « émissions de commande » est une avalanche laudative qui frise la transe logorrhéique. De longues minutes pour nous faire comprendre que le commanditaire travaille alors que l'univers naufragé qu'il tente d'embellir

le rattrape et le confond dans ses prétentions. Ces pages magazines agacent.

La page magazine, expérience imprécatrice, est lamentable. Incapables de s'astreindre au silence devant l'évidence de leur échec, les commanditaires des pages magazines, en général les membres du gouvernement, s'y mirent, tel Narcisse devant son miroir. Le Congo trinque à cause de leur incompétence. La page magazine est un monceau de propos délirants et un abîme de cocasserie irrationnelle, pendant que, du fond de ses limbes, le Congo vit dans la désespérance. C'est de l'incogru à l'état pur. Face à la crise funeste qui s'enkyste, le pays n'a pas besoin de simagrées télévisuelles mais de solutions concrètes sur le terrain. La page magazine, superfétatoire, c'est « la vacuité, le zéro, le néant absolu ».

Le Congo a besoin d'initiatives novatrices et non de pages magazines. La grosse question aujourd'hui est celle de la relance et de la diversification de l'économie. Parmi les mesures préconisées, la réduction du train de vie de l'Etat, un Etat budgétivore, hypertrophié par une multitude d'institutions, parfois sujettes à caution. Il n'est nul besoin d'avoir fait Polytechnique ou Harvard pour trouver des pistes de solutions. Nous ne pouvons plus inventer la poudre. Copier et coller des solutions qui ont fait leurs preuves ailleurs, au besoin, en les adaptant au contexte congolais, n'est pas la chose la plus compliquée qui soit. Immobilisme, atrophie de l'imagination et indécision minent le pays. Les incompetents vont mourir de l'excès de leur superflu. Alors, plus que jamais, le président de la République doit s'engager dans la voie du changement, changement des hommes,

en prime, au risque d'assumer seul, une fois de plus, l'impéritie générale. Pas d'empathie pour des fripouilles qui peuvent vous quitter au moindre vent contraire. L'épisode du référendum est éloquent à ce sujet. Nombreux sont ceux qui avaient quitté le navire dans la tempête ; le calme revenu, ils l'ont regagné sans état d'âme, avec leur légendaire obséquiosité. Nous vivons dans un pays où les principes sont proscrits et que l'hypocrisie règne en maîtresse absolue. Ancien fonctionnaire international, à titre personnel, l'âge de la retraite largement dépassé, je n'aspire à rien mais espère le meilleur pour notre pays qui ne mérite pas pareil abaissement. C'est donc du chef de l'Etat que doit procéder le changement vivement souhaité par le peuple. A cet égard, il faut emprunter les transports en commun pour prendre la mesure de la récrimination populaire face à l'absence d'initiatives probantes, vigoureuses et salutaires, susceptibles d'améliorer la situation actuelle.

Je m'en voudrais de ne pas le dire, alors je le dis. Un lecteur me faisait remarquer que le gouvernement, régulièrement cloué au pilori, a été nommé par le président de la République qui, dans mes papiers, est incompréhensiblement épargné. C'est simple. Il fixe le cap. J'ai le sentiment, en ma qualité d'observateur de la vie politique nationale, que ceux qui sont au gouvernement travaillent pour eux et non pour le président et sa politique. Ils donnent l'impression de n'être comptables de rien. C'est pourquoi, j'en appelle, si souvent, à ses capacités de commandement pour mettre le holà à la confusion ambiante. Les véritables héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumumu